

Durée

3 jours

Pour qui ?

Chef d'entreprise,
Responsable, chargé de Sécurité,
Personne de l'encadrement,
Membres du CHSCT ou délégués du personnel.

Objectifs

- Comprendre la législation en vigueur,
- Acquérir les outils permettant de réaliser l'évaluation des risques,
- Rédiger le « Document Unique »,
- Exploiter les résultats de l'évaluation des risques,
- Bâtir un plan d'action adapté,

Management

Programme

► Contexte réglementaire

- Législation du document unique,
- Rôle et responsabilité de chacun,
- Responsabilité pénale et civile,
- Obligations de l'entreprise,

► Evaluation des risques

- Vocabulaire : danger, exposition, risque et protection,
- Définition des risques,
- Les points du document unique,
- Identification et Méthodes de recensement des risques,
- Bien mener l'identification : approche par l'activité, approche par les dangers,
- Utilisation des connaissances internes et de l'expérience,
- Différentes étapes de la démarche,
- Connaissance de toutes les évaluations mesurables obligatoires.

► Formaliser l'évaluation dans le « Document Unique »

- Choix du support et les différentes présentations du document unique
- Rédaction du document en fonction des informations recueillies,
- Conditions d'actualisation,
- Processus de validation et de mise à jour,
- Outils de suivi,
- Mise en œuvre de méthodes d'évaluation,
- <prise en compte des évaluations réglementées (mesures).

► De l'évaluation à la prévention

- Le document unique comme base à la prévention des risques,
- Principes généraux de la prévention,
- Actualisation du « document unique »,
- Moyens à mettre en œuvre,
- Construction d'un programme d'action.

Moyens pédagogiques : Vidéo projection, Etudes de cas, Support pédagogique remis au stagiaire, Contrôle des connaissances théorique de chaque stagiaire.